



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

ELECTIONS SENATORIALES
du 28 septembre 2014

DÉCLARATIONS DE CANDIDATURES

Les candidatures, en vue du scrutin des élections sénatoriales qui aura lieu le 28 septembre 2014, au rez-de-chaussée de la Cité Judiciaire, seront reçues

à la Préfecture de la Cote-d'Or
Bureau des Élections et Réglementations
55 rue de la Préfecture
1er étage – bureau 111

aux dates et horaires suivants :

du lundi 8 septembre au vendredi 12 septembre 2014

de 9 H 00 à 12 H 00 - de 14 H 00 à 17 H 00 (et à 18 H 00 le vendredi 12 septembre)

A partir de 16h30 l'accès des services s'effectuera par le 49 rue de la Préfecture.

Tout renseignement utile sur la constitution du dossier de candidature peut être obtenu par consultation du « mémento du candidat », mis en ligne sur le site internet de la préfecture www.cote-dor.gouv.fr à la [Rubriques Démarches Administratives – Elections – élections sénatoriales](#) ou par appel au Bureau des Élections et Réglementations (téléphone 03 80 44 65 40 ou 03 80 44 65 41).